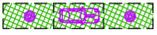
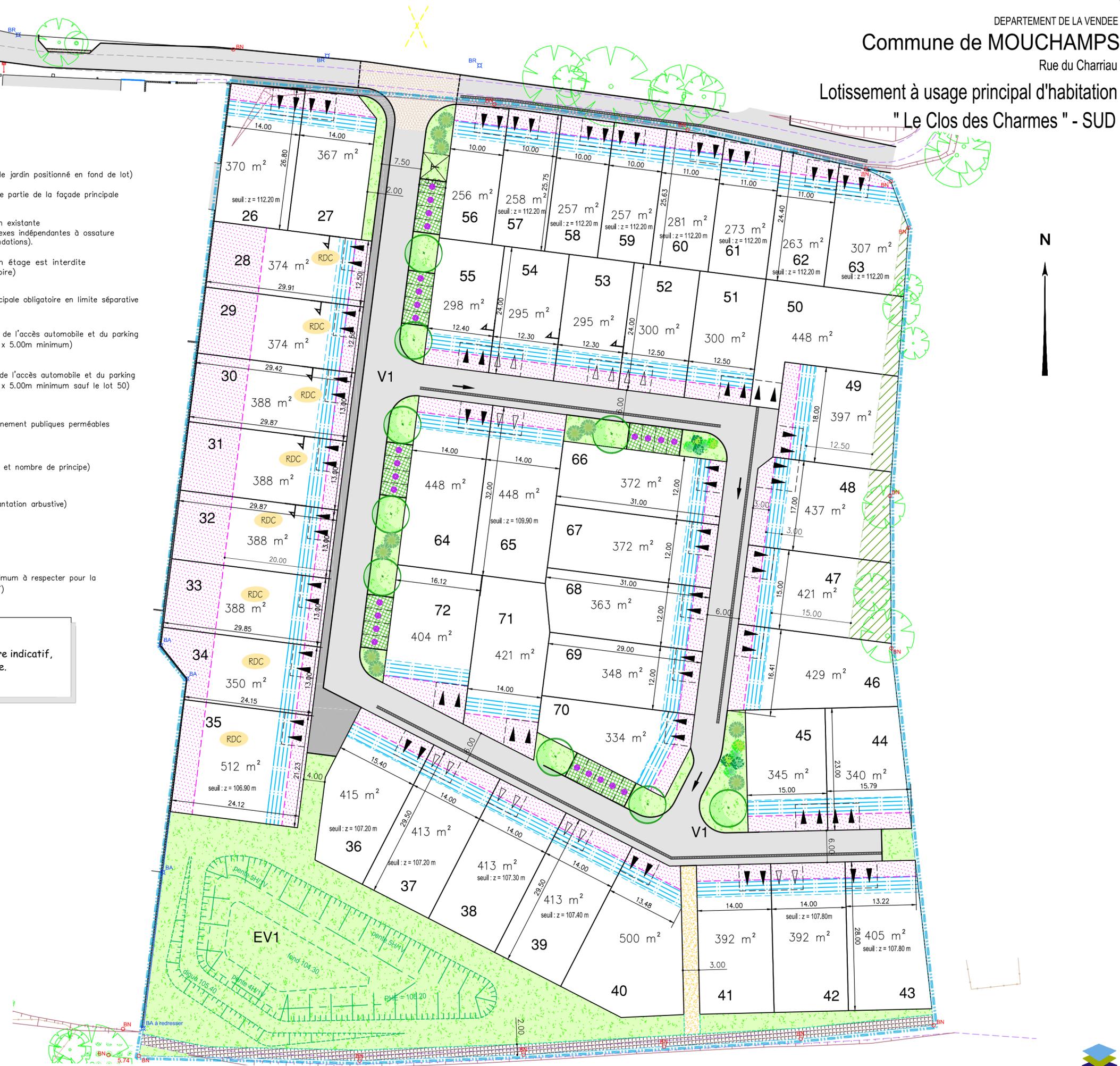


-  Périmètre du Lotissement
-  Zone non constructible (sauf abri de jardin positionné en fond de lot)
-  Zone d'implantation obligatoire d'une partie de la façade principale sur au moins 50% de sa longueur
-  Zone de protection de la végétation existante (zone d'implantation possible d'annexes indépendantes à ossature bois ou d'aspect similaire sans fondations).
-  Lot sur lequel la construction en étage est interdite (logement de plain-pied obligatoire)
-  Implantation de la construction principale obligatoire en limite séparative
-  Emplacement préférentiel et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)
-  Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum sauf le lot 50)
-  Emplacement des places de stationnement publiques perméables
-  Plantations projetées (emplacement et nombre de principe)
-  Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
-  Végétation existante
-  Côte de seuil (niveau fini RDC) minimum à respecter pour la construction principale (altitude NGF)

seuil : z = 0.00 m

Nota :

La superficie des lots est donnée à titre indicatif, elle ne sera définitive qu'après bornage.



Maitre d'ouvrage

**SIPO**  
*Phylam*  
 AMÉNAGEMENT IMMOBILIER  
 6, rue Le Corbusier  
 85180 LE CHATEAU D'OLONNE  
 BP 11850  
 85118 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

Urbaniste-Paysagiste

**Verstrada**  
 - URBANISME & PAYSAGE -  
 46 rue Benjamin Franklin - BP 50352  
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX  
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@verstrada.fr

Géomètre - Expert

**GÉOUEST**  
 DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE  
 www.geouest.fr  
 46 rue B. Franklin - BP 50352  
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX  
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr